

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA F.S.M.S. DU JEUDI 21 OCTOBRE 1999

Présidé par Monsieur Jacques PILETTE

Etaient présents :

Messieurs : BARBIER Franck (enseignant chercheur) , BOGIALLA Jean –Pierre (enseignant), BURY René (personnel AITOS) , GARNERONE Alexandre (étudiant) , GARNIER Cyril (enseignant chercheur) , GUYOT Marc- Alexandre (étudiant) , PILETTE Jacques (Directeur F.S.M.S.) , SORGATO Dominique (enseignant) , WIART Pascal (Agent Comptable).

Mesdames : COASNE Joëlle (Directrice des Etudes), DAUTEL Alexandra (étudiante), GOUGUEC Marguerite (syndicat intercommunal), GOURGEOT Marie-Catherine (étudiante), LAMBOUR Nancy (personnel AITOS).

Excusés : Monsieur ANGUE Jean-Claude, Président de l'U.V.H.C., Monsieur DARRAS Jean-Pierre, Secrétaire Général de l'U.V.H.C., Monsieur GUALANO Mattéo (Mairie de Valenciennes), Monsieur KACZMAREK (Conseil Général)

.....

La séance est ouverte à 15 heures.

Avant d'aborder le premier point de l'ordre du jour, Monsieur PILETTE sollicite l'accord de l'assemblée pour permettre à Monsieur Eric PASSAVANT (enseignant) d'assister au conseil d'administration en tant qu'invité. **La réponse est oui à l'unanimité.**

Monsieur PILETTE propose que Monsieur GASSER Paul, Directeur de DECATHLON, siège au conseil d'administration de la Faculté en tant que personnalité extérieure choisie par le Directeur de la Faculté. **L'assemblée vote « oui » à l'unanimité.**

ORDRE DU JOUR

1) INFORMATIONS GENERALES / RENTREE

- Monsieur PILETTE rappelle l'évolution des effectifs et du personnel AITOSS.

- Il remercie particulièrement les instances de l'Université pour l'installation rapide de la Faculté dans ses nouveaux locaux et les services techniques qui ont procédé à la remise en état du bâtiment.

Concernant l'amphi Collet dont l'état est à déplorer, il espère que les services techniques vont procéder à une remise en état rapidement.

- Approbation à l'unanimité du compte-rendu du dernier conseil (3 juin 1999).

II) COMPTE FINANCIER

Le compte financier de l'exercice 98 laisse apparaître une réserve de 1 080 301,31 francs.
(fonds de roulement : part du DUFAPS : 72% ; part du STAPS : 28%).

Budget modifié 1999 :

Recettes : le budget de fonctionnement est en baisse car la règle du calcul commune à toutes les composantes a été appliquée. L'ouverture de la maîtrise et la hausse des effectifs ont nécessité un ajustement du budget par une Décision Budgétaire Modificative de 378.445 francs votée par le Conseil d'Administration de l'Université.

Dépenses :

Ligne 61838 :

Remarque de Franck BARBIER : le coût des livres français ne peut-il pas être pris en charge par la Bibliothèque Universitaire ? Monsieur PILETTE répond que les livres qui sont dans la bibliothèque de la F.S.M.S. sont spécifiques et réservés aux enseignants, ce qui permet un accès rapide sans contrainte d'attente et de temps d'emprunt. Par ailleurs, les enseignants ont une carte qui leur permet l'accès à la B.U.

Ligne 61836 :

Monsieur PILETTE précise que la cotisation payée au titre de la conférence des Directeurs STAPS est prélevée dorénavant sur la ligne « abonnements français » ce qui explique le solde négatif de l'état actuel de cette ligne.

Ligne 65872 :

Les prestations internes sont beaucoup plus élevées que l'an dernier (80 000 francs à mi-année au lieu de 57 000 francs pour l'année entière en 1998). Le nombre de photocopies devra donc être limité. Monsieur Blaise fait remarquer que les chèques de 250 francs donnés à cet effet par les étudiants en début d'année couvrent tout de même une bonne partie des dépenses. Monsieur PILETTE répond que cette participation devient très insuffisante.

Monsieur PILETTE soumet au vote du conseil la répartition de la D.B.M. La répartition est adoptée à l'unanimité.

III) BUDGET PREVISIONNEL 2000

Remarque de Michel BLAISE : il est gênant de prévoir le budget de l'année N+1 alors que l'on n'a pas encore les comptes de l'année N. Or les variations sont importantes. Il soulève l'incohérence entre budget de l'année civile et année universitaire.

A cela, l'agent comptable répond que ce décalage n'est pas un véritable obstacle à la prévision du budget puisque de toute façon des réajustements sont toujours possible par la suite.

Recettes : il est prévu une baisse de 5% sur la D.G.F. du D.U.F.A.P.S., ce qui est contesté par Monsieur Blaise et l'ensemble du Conseil.

Ligne 7588 :

La subvention des instituts s'élève à 15.000 francs ; certains instituts ne versent plus de subvention depuis que le DUFAPS est intégré à la F.S.M.S. d'où cette somme de 15000 francs restant versée mais très nettement inférieure à celle perçue dans le passé.

Dépenses :

Ligne 6251 :

Monsieur PILETTE indique que les déplacements et missions coûtent cher (ex : conférence des Directeurs STAPS) mais souhaite néanmoins que la participation des collègues à des stages de formation continue et d'information soit plus fréquente.

Ligne 64141 :

Le budget alloué aux heures complémentaires ne sera sans doute pas suffisant (idem pour le DUFAPS). Un contrôle permanent et un ajustement devront être prévus.

Ligne 6715 :

Concernant les subventions accordées aux associations, Monsieur PILETTE réclame aux étudiants une demande écrite et un dossier pour l'octroi d'une subvention.

Monsieur PILETTE soumet le budget prévisionnel 2000 au vote du Conseil. Il est adopté à l'unanimité.

IV) REGLEMENT DE LA FACULTE

Remarque de M. Blaise : il s'agit plus d'un règlement STAPS que du règlement F.S.M.S. Il manque une réglementation concernant le DUFAPS et notamment l'utilisation des locaux sportifs.

Monsieur PILETTE répond que ce règlement devait être discuté et rédigé en commun à la réunion du vendredi 15/10/99 mais le temps a manqué. La rédaction proposée n'est qu'une adaptation du règlement de la F.D.E.G aux exigences de la F.S.M.S. Un article sera ajouté.

René BURY indique que l'interdiction de fumer sera appliquée dès le 1^{er} janvier 2000 dans toute l'enceinte universitaire (décision du Comité Hygiène et Sécurité).

- Perturbation des cours :

Cyril GARNIER demande si le règlement prévoit l'interdiction des portables en amphi. Réponse : non. Il faudra ajouter ce point au règlement.

Il demande également dans quelle mesure un étudiant qui arrive en retard en amphi doit être accepté. Réponse de Monsieur PILETTE : l'enseignant est souverain dans son cours et décide d'accepter ou pas l'étudiant.

Remarque de Mademoiselle GOURGEOT : les étudiants ont parfois trop peu de temps entre deux cours.

Monsieur PILETTE répond que des délais suffisants ont été prévus dans les emplois du temps et que s'il y a un réel problème, il faudra voir avec Roger JONET pour y remédier.

- Absentéisme :

Franck BARBIER fait remarquer que les cours sont souvent désertés après 17 heures car les étudiants sont en préprofessionnalisation.

Monsieur PILETTE répond que cela ne doit pas arriver. Malgré les remarques faites à la réunion de pré- rentrée sur les plages laissées volontairement libres dans l'emploi du temps pour y placer ultérieurement des cours, les étudiants y placent leur stage de préprofessionnalisation. Le dysfonctionnement est donc provoqué par le non respect de ces consignes par les étudiants.

V) LE REGLEMENT DU CONTROLE DES CONNAISSANCES

Monsieur PILETTE signale que les coefficients ont été modifiés.

Il faut noter que la session d'examen sera considérée comme close le 30/06 sauf événement exceptionnel, laissé à l'appréciation du Directeur de la Faculté, qui imposerait un report d'examen.

Le conseil procède au vote du règlement du contrôle des connaissances : il est adopté à l'unanimité .

VI) STATUTS DE LA F.S.M.S. ; SORTIE DU DUFAPS

Monsieur PILETTE demande au conseil de retirer ce point de l'ordre du jour. La délibération est reportée.

VII) PARTICIPATION A LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

Le conseil d'administration vote un accord de principe pour la prise en charge des frais occasionnés par la formation continue des enseignants, les stages, les réunions d'information et les interventions dans les colloques. **Le conseil se prononce par un « oui » à l'unanimité.**

VIII) FRAIS PEDAGOGIQUES

Les frais s'élèvent actuellement à 250 francs.

Ceux-ci ont été votés par le Conseil d'Administration de l'Université. Monsieur PILETTE demandent aux étudiants s'ils sont d'accord pour proposer au Conseil d'Administration de l'Université le retrait de ces frais pédagogiques pour 2000/2001, en sachant qu'ils seront définitivement supprimés et que les photocopies seront dès lors réalisées par la corpo à la demande des enseignants. Les étudiants demandent un délai de réflexion. La décision est reportée à une date ultérieure.

IX) FRAIS DE DOSSIER D'ORIENTATION EN FORMATION S.T.A.P.S.

Les frais de dossier d'orientation pour l'année universitaire 2000/2001 restent fixés à 100 francs.

X) QUESTIONS DIVERSES

1) Les étudiants demandent si un local va leur être attribué pour la corpo des étudiants.

Le conseil vote « oui » à l'unanimité.

Jacques PILETTE précise que le local permettra notamment de régler le problème des photocopies : les enseignants remettront les travaux à faire à la corpo qui distribuera les copies aux étudiants. La facture sera réglée cette année par la F.S.M.S. (au prorata du nombre d'étudiants qui ont payé).

René BURY attire l'attention des étudiants sur le fait que toute manipulation d'argent est délicate et requiert le plus grand soin.

Afin d'assurer la bonne tenue du local, il souhaite que le Directeur de la F.S.M.S. se réserve un droit d'inspection du local de la corpo.

2) Les étudiants précisent que les examens de janvier ont lieu trop tôt à la rentrée des vacances de Noël. Ils demandent pour reculer les épreuves de 15 jours dont une semaine de révision.

Monsieur PILETTE indique que selon la loi Bayrou, les jurys doivent être faits avant fin janvier. Accorder une semaine de révision aux étudiants est impossible. Par contre, le recul des épreuves d'une semaine sera examiné.

Au sujet des examens de fin d'année, Monsieur PILETTE fait remarquer que les étudiants ne sont pas en vacances le 1^{er} juin. L'année en cours se termine vers le 25 juillet lors de la fermeture de l'Université ; seule la période de fermeture de l'établissement empêche de convoquer un étudiant. Cette précision sera notée dans le règlement du contrôle des connaissances.

3) Le conseil procède ensuite au vote des modalités des statuts d'étudiant salarié et de sportif de haut niveau : **oui à l'unanimité.**

4) Monsieur PILETTE fait approuver la composition des commissions :

a) la **commission de validation des acquis**, composée de BOGIALLA Jean-Pierre, COASNE Joëlle, GARNIER Cyril, GRAINDORGE Jérôme, PILETTE Colette : **approuvée à l'unanimité.**

b) la **commission des statuts d'étudiant salarié et sportif de haut niveau**, composée de CALVIN Michel, COASNE Joëlle, GRAINDORGE Jérôme, PASSAVANT Eric, PILETTE Colette : **approuvée à l'unanimité.**

c) la **commission d'orientation** composée de BLAISE Michel, COASNE Joëlle, COASNE Philippe, COURTOIS Anne, GARNIER Cyril, PASSAVANT Eric : **approuvée à l'unanimité.**

5) Le conseil vote également pour les nominations suivantes :

- responsable des stages préprofessionnalisation 1ère année : Colette PILETTE. **Le conseil vote « oui » à l'unanimité.**

- responsable des stages préprofessionnalisation 2^{ème} année : Philippe COASNE et Dominique SORGATO. **Le conseil vote « oui » à l'unanimité.**

- responsable du 1er cycle (DEUG 1 – DEUG 2) : Cyril GARNIER. **Le conseil vote « oui » à l'unanimité.**

- responsable du 2nd cycle « éducation et motricité » : Franck BARBIER. **Le conseil vote « oui » à l'unanimité.**

- responsable du 2nd cycle « management » : Eric PASSAVANT. **Le conseil vote « oui » à l'unanimité.**

- responsable des labos d'informatique et du matériel : Franck BARBIER. **Le conseil vote « oui » à l'unanimité.**

La séance est close à 18 heures.

COMPTE – RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 21 OCTOBRE 1999
--

RECTIFICATIF

Je vous prie de bien vouloir prendre note de la rectification suivante :

Dans le II) compte financier, dépenses, ligne 61838,

Lire ceci :

Remarque de Franck BARBIER : la somme allouée au titre des livres français pourrait être attribuée à la B.U pour l'achat de ces livres ; les enseignants peuvent les consulter à la B.U. F. Barbier fait également remarquer que les plages horaires d'ouverture de la B.U ont été élargies et que la durée du prêt aux enseignants est doublée par rapport à celle des étudiants.

NB : Vous trouverez ci-joint, à titre indicatif, le détail des abonnements que la Bibliothèque Universitaire souscrit pour le STAPS.